L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 11 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5

[illegible]

POUR ST. LOUIS.—Le bateau à vapeur neuf et tirant peu d'eau, DEVERNEX, capitaine Bean, partira pour le lieu susdit et les intermédiaires le mardi 11 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à RUDHECKE, WOODS & Co. 92, Tchoupitoulas.

POUR BAYOU PLAQUEMINE et la Côte.—Le beau steamer [illegible], commandé par le capitaine J. Hooper, [illegible] J. A. BRAUD & LANDRY.

POUR LA BALISE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan, partira [illegible] ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT D'HIVER.
POUR BALISE et tous les lieux intermédiaires.—Le steamer WAVE, capitaine A. Tomlury, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin. [illegible] JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin. [illegible]

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] WM. H. AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine [illegible] OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le navire paquebot régulier UNION, capitaine [illegible] W. STANTON & Co. Encoignure Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Cette semaine.—Le navire TENNESSEE, capt. Pray, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira cette semaine. [illegible] J. E. WOODRUFF & Co. 60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Cette semaine.—La barque JOHN BROWER, capt. Cutter, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira comme ci dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les magasins triangulaires, ou à FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Co. Partira de suite le navire ANN [illegible] RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick [illegible], capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Devant partir [illegible] JOHN ALEXANDER, [illegible]

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] SOUTH CAROLINA, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire LEONIDAS [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick NEW-CASTLE [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES.—Le navire CLYDE, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier OREGON, capitaine Glidden, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1. MANTEO, capitaine Weston, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe CLIFTON, capt. Ingersoll, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier OCEANUS, capt. Huggins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LIVERPOOL, capt. Davenport, partira sous peu de suite. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier WALDRON, capt. Cheever, partira sous peu. Pour le fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUFFOLK, capt. T. Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR GLASGOW.—Le navire A 1 UNICORN, capitaine Very, ayant son chargement complet, sera promptement expédié. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—La barque A. 1. fine voilière MERSEY, capitaine Tucker, ayant son chargement engagé, sera expédiée. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

BRODEQUINS ET SOULIERS.—300 caisses en magasin, reçus par les derniers arrivages formant un assortiment complet, pour hommes, femmes, enfants. [illegible] FROST & Co., 10, Magasins.

[illegible] FROST & Co., 10, Magasins. 10 nov.

RACINES BULBEUSES DE HOLLANDE.—Importation Directe.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Tallion, [illegible] Wm. DINN, 11, Commune.

PORCELAINE FRANÇAISE.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE et FILET or, pour service de table; PORCELAINE EPAISSE pour restaurants; services à dîner, à thé, et articles de fantaisie en PORCELAINE à décors. Aussi—Un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant. B. O. VIGNAUD, 41, Chartres.

B. O. VIGNAUD,
No. 41, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir par les navires Kilby et George Stevens, de Liverpool, un assortiment complet de chandeliers, candélabres, plaqués anglais, lampes en bronze, [illegible] qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant. 30 sep.

A LOUER.—Les deux Magasins formant le [illegible]
Aussi—A Lafayette, DEUX ILETS près du chemin à [illegible] 19 nov. [illegible]

A LA PERSONNERIE. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 11 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

Question de l'Orégon.

La proposition qui, dit-on, aurait été faite au gouvernement de Washington par le ministre anglais, M. Packenham, de "prolonger de vingt ans la durée de l'occupation en commun du territoire de l'Orégon," cette proposition "si libérale et si républicaine" parait assez réelle, quoiqu'elle n'ait point le caractère officiel qu'on lui a prêté d'abord. La correspondance que le *National Intelligencer* reçoit de New York, pense qu'en effet des ouvertures ont eu lieu, mais qu'elles n'ont point passé par le canal de M. Packenham; qu'elles ont été faites par des agents non-officiels de l'Angleterre à quelque membre du cabinet qui les a reçues avec courtoisie et qui sans doute les a communiquées à ses collègues. Elles sont d'ailleurs en substance telles que l'a dit le *Journal du Commerce*. Ce commencement de négociation *anonyme*, qu'on nous passe le mot, a été fort bien accueilli à N. York; il a eu sur le champ pour effet de déterminer une hausse de un à un et demi sur les fonds. Que serait-ce donc si l'espoir d'un arrangement, au lieu de se fonder sur quelques conversations sans caractère officiel, s'appuyait sur des communications diplomatiques!

En viendra-t-on à des communications de ce genre? Cela est possible; car nous croyons l'Angleterre assez portée à un arrangement quelconque qui lui sauve l'ennui de s'occuper de l'Orégon au milieu de préoccupations plus graves pour elle. Malheureusement ces communications auraient peu de chances de succès; car notre administration, à en juger par le ton de son organe, ne parait pas disposée à entrer en conciliation. Qu'on en juge par le passage suivant:

"Durant les trois ou quatre dernières années, l'opinion publique a promptement mûri sur cette grande question. De l'avis d'une grande majorité de la nation; l'époque approche rapidement, ou plutôt l'époque est venue où notre droit évident à tout ce territoire doit se formuler en une loi positive. Depuis plus de vingt ans, le peuple des Etats-Unis a vu ce qu'il considère comme son droit incontestable à cet immense territoire noyé dans les négociations. On devait espérer de la sagesse et de la vraie politique du gouvernement anglais, que cette négociation si stérile en bons résultats, prendrait une autre tournure au moment où elle se traiterait avec une administration nouvelle qui, dans son opinion sur ce sujet, est unie comme un seul homme, et, soutenue dans cette opinion par la masse et l'influence imposante du sentiment public; on devait espérer, disons-nous, de la sagesse de l'Angleterre que sous de pareils auspices et dans de pareilles mains, la nouvelle négociation commencerait enfin à *assurer*, et non plus à *retarder*, comme par le passé, les grandes idées de justice internationale. Quoiqu'il en soit, que la négociation réussisse ou échoue, le Congrès démocratique qui va s'assembler, aura un grand devoir à accomplir relativement à l'Orégon; et nous pensons que les *représentans*, arrivant à Washington après avoir tout nouvellement communiqué avec leurs constituents, se réuniront avec l'intention formelle de l'accomplir. En songeant aux énergiques résolutions de la convention de Baltimore, aux viriles et patriotiques paroles du Président à son inauguration, paroles qui vibrent encore dans notre mémoire, nous ne doutons pas que l'administration ne soit pleinement préparée à remplir avec fermeté son devoir constitutionnel de recommander au Congrès toutes les mesures qu'elle croira essentielles à la pleine et entière protection de tous nos droits sur toute l'étendue de ce grand Domaine des bords de l'Océan Pacifique, qui, en vertu d'une masse de titres, est la propriété légitime des Etats-Unis."

Il va sans dire après cela, que l'*Union* ne veut pas laisser, pour vingt ans encore, le territoire de l'Orégon sous la double protection de l'Angleterre et des Etats-Unis. Or, l'*Union* ne s'exprimerait pas aussi catégoriquement si elle n'était point assurée de l'approbation du Président. Il est donc probable que l'administration elle-même, si jalouse d'entretenir sa popularité et de s'attacher l'Ouest, repousserait aussi une proposition de ce genre, si elle lui était faite; qu'elle la repousserait, fût-ce même au risque d'une guerre.

Pour tout homme qui veut réfléchir un peu, il est évident que l'Orégon ne peut manquer de nous appartenir, tout ce qu'il faut, pour nous l'*assurer*, c'est un peu de patience. Or, l'Ouest n'a point de patience; il demande à grands cris la possession immédiate de ce vaste territoire, qu'on nous l'accorde ou qu'on nous le dispute; il la demande, au prix même de la guerre; il s'indigne qu'on puisse souhaiter des moyens plus pacifiques; il dénonce comme des lâches et des traîtres ceux qui pensent que la guerre ne doit être entreprise que lorsqu'il y va de l'honneur et de l'intérêt direct du pays. Dans les dispositions belliqueuses qu'il manifeste, il y a bien de la vaillance assurément; mais combien cette vaillance serait plus admirable et plus communicative, si l'Ouest n'était point par sa situation méditerranée parfaitement à l'abri des coups de l'ennemi qu'il défie avec tant d'audace!

Dans un article intitulé "La prochaine Législature", le *Courrier* se livre à un de ces calculs fabuleux qui n'ont pas peu contribué à faire sa réputation.

Ainsi, pour le Sénat, il donne à son parti seize membres *sûrs*, sur trente deux, et nous ne savons combien de douteux. Mais dans ces 16 il a compris le district de l'Ascension où toutes les chances sont en notre faveur, celui de Carroll et Madison où les forces des deux partis sont presque également divisées, mais où la popularité personnelle de notre candidat fait pencher la balance du coté whig; et celui de Ouachita, Union, Morehouse et Jackson où le succès des locofocos est au moins douteux.—De sorte que ces seize sénateurs se réduiront plus que probablement à 14 sinon à 13.

A l'égard des trois sénateurs de Jefferson, Pointe Coupée et Iberville, s'il en obtient un, il devra se tenir pour très heureux.

Quant à ceux d'Orléans et de St Martin, il aurait tort d'entretenir les moindres espérances à ce sujet.

Mais son calcul pour la Chambre est encore plus curieux. Il prend bravement onze membres pour la paroisse d'Orléans—au lieu de ces onze il ne peut compter que sur six—(5, 7 et 8me districts) et ne peut, quoiqu'il arrive, dépasser neuf; il compte sur deux membres au moins à Jefferson,—et nous pensons que s'il en a un il ne doit pas maudire son sort; sur deux à l'Ascension dont le vote est à peu près assuré pour nous—sur deux à l'Assomption où il n'en aura qu'un; sur deux à Iberville, où il sera heureux d'en avoir un; sur trois à Est-Féliciana, où il n'en aura très probablement que deux; sur trois à Terrebonne, Vermillion et Caddo qui sont et ont toujours été des paroisses whigs, et où par conséquent il n'en aura pas un; enfin sur un à l'Union où son succès est au moins douteux.

De sorte qu'en laissant de côté tous les douteux, il y a une dixaine de membres à retrancher de sa liste de cinquante six *sûrs*—et que par conséquent les chances sont tout autre que de son côté.

Retour des Artilleurs-Volontaires.—Le major Gally est arrivé hier matin du Texas, avec ses artilleurs, à bord du steamer *Cincinnati*. Leurs frères d'armes du Bataillon les ont reçus avec la plus touchante cordialité.

Nos volontaires sont revenus un peu bistrés par le soleil et l'air du camp, mais parfaitement bien rompus à la manœuvre. En cas de besoin, ce corps serait d'un très grand secours pour le pays. Le général Taylor, en congédiant les Volontaires Louisianais, rend la plus éclatante justice à leur conduite sous les drapeaux.

"En signant, dit-il, l'ordre qui sépare officiellement le bataillon d'artillerie volontaire de l'armée d'occupation, le commandant général ne peut s'empêcher de manifester sa haute appréciation du patriotique enthousiasme qui a poussé les membres du bataillon à voler en activité de service, dans l'attente d'une guerre avec le Mexique; il ne saurait trop louer non plus l'excellent ordre, de discipline et d'instruction qui a signalé leur service au camp. Le général n'est que l'interprète de l'opinion unanime de l'armée quand il se porte garant de l'intelligence et de la conduite distinguée des officiers, ainsi que du zèle et de l'exactitude des membres du bataillon d'artillerie volontaire. En prenant congé du major Gally et des volontaires sous ses ordres, le général fait les vœux les plus sincères pour leur santé, leur prospérité et leur prompt retour dans leurs foyers et au sein de leurs familles."

La Compagnie du capitaine Forno s'est embarquée à bord de la goëlette *Wm. Bryan*.

Jamais nous n'avons "proclamé d'avance le triomphe de M Cooley" dans le troisième district. Ce que dit le *Courrier* à ce sujet ne nous concerne donc en aucune façon.

Chronique Locale.

Cour Criminelle.—Un grand nombre d'accusés ont comparu pour entendre la lecture de leur acte d'accusation. Divers autres ont eu à renouveler leurs cautionnements. Cent noms ont été tirés pour former un grand et un petit jury. On devra comparaître jeudi. Le juge a manifesté l'intention de mettre à l'amende tous les jurés qui ne seront pas ponctuels.

Nouvelle Constitution.—Ascension, 180 en faveur, 14 contre; St Jacques, 70 voix de majorité pour l'adoption sur 98 votes donnés; Est Feliciana, 473 voix de majorité pour l'adoption; Ouest Baton-Rouge 8 voix do—; Lafourche, 126 pour, 46 contre; Terrebonne, 63 pour, 67 contre.

Dans cette proportion le vote total n'excèdera pas dix mille dans l'Etat, et sur ce nombre il n'y aura pas 1500 contre la Constitution.

Un Nouveau bureau de Poste a été établi dans la paroisse de Lafourche-Intérieure, au magasin de M. Evariste Lépine, sous le nom de *Pecan Grove*.

Le *Vigilant* de Donaldsonville dit que la Cour de District siégeait à Donaldson; qu'on n'avait encore jugé qu'une affaire, celle de John Slidell contre Righter et consorts—Verdict en faveur des défendeurs. L'affaire de Griffith, accusé du meurtre de Caulioli, a été renvoyée aux prochaines assises. L'accusé ayant réclamé ce délai pour se procurer des témoins.

Bœufs.—On lit dans la *Gazette des Opélousas*:—"Jusqu'à présent nos planteurs font très bien. Ils ont tous commencé à rouler, et l'on nous assure que la canne rend en moyenne de 1,500 à 2000 livres par [illegible]

"[illegible] avec regret qu'il rend beaucoup [illegible] paroisse de Ste. Marie. On parle de [illegible]

Troisième District.—Le vote réuni des paroisses de Est et Ouest Feliciana, Est et Ouest Bâton-Rouge, Iberville, Pointe-Coupée et Avoyelles, donne à M. Harmanson une majorité de 224 voix. Reste à connaître les retours de St Tammany, Livingston, Ste Hélène, Washington, Concordia, Carroll, Tensas, Madison, Franklin et Catahoula. On assure que les quatre premières ont donné à Harmanson une majorité de 353 voix, ce qui porte sa majorité à 577. Ce chiffre sera probablement réduit d'une centaine de voix par le vote réuni des six autres.

A l'exception des paroisses de Pointe-Coupée et Avoyelles, résidences des candidats, le vote est très faible, et présente une diminution de 800 à 1000 voix comparé avec celui de l'élection Présidentielle. Il y a eu de l'apathie dans les rangs des deux partis; mais, comme d'usage, elle a été grande surtout dans les rangs du parti whig. Par conséquent, si la Louisiane envoie, en cette occasion, un adversaire du tarif, les louisianais et en particulier les whigs du Troisième District n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. C'est avec une pareille indolence qu'on laisse compromettre ses intérêts. Qu'on ne l'oublie jamais, ceux-là seulement sont dignes d'exercer le droit de suffrage qui en comprennent bien l'importance et les exigences!

Pendant le mois d'octobre les importations de New York se sont élevées à $6,334,847, contre $9,676,850 importé en octobre 1844. Ce qui montre une diminution de $7,342,003.

Les exportations s'élèvent à $27,004,630, contre 20,081,604, ce qui donne un déficit de $2,079,974.

Le montant des droits perçus en octobre 1845 est de $1,171,051 92; les droits d'octobre 1844, 1,339,247 78. déficit, $165,195 98.

Les partisans du libre commerce en tireront des conséquences contre le tarif, mais à tort. Comme on s'attend à ce qu'il soit fait à la prochaine session une sérieuse tentative pour modifier le tarif, le commerce a modéré ses importations en *attendant*. C'est là tout le secret de ce déficit.

Havane.—Par le brick *Magnolia*, capitaine Leslie, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 1er nov.

Un journal se plaint des vols fréquents et des attaques qui se commettent en plein jour à la Havane. Il cite pour exemple qu'un jeune commis de la maison Torriente frères, a été attaqué dans la rue par un nègre libre qui voulait lui voler un sac d'argent qu'il portait. Le nègre, cependant, a été arrêté et puni.

Les travaux préparatoires pour l'éclairage au gaz marchent rapidement.

La *Gazette des Planteurs*, d'Iberville, vient de changer de propriétaire. M. Haile a vendu ce journal à M. H. S. McFarland. Le nouvel éditeur-propriétaire suivra la même ligne politique; mais il promet d'éviter les personnalités. A la bonne heure! pourvu qu'il tienne sa promesse.

Valmont Hébert est candidat whig pour représenter la paroisse de Ouest Baton-Rouge à la Chambre.

Marine.—Le batiment de transport *Lexington*, commandant Ellison, est parti le 2 de Pensacola pour Vera-Cruz. Il parait qu'au lieu de prendre du charbon dit *anthracite*, qui est la qualité convenable, on avait fait la provision de charbon bitumeux qui donnait une fumée épaisse et puante, capable de rendre malades les plus vieux matelots.

Le navire des E. U. *St. Mary*, commandant Saunders, est entré à Pensacola le 5, venant de Vera-Cruz, chargé pour le gouvernement de dépêches importantes qui ont été expédiées sans perte de temps à Washington. Le *Florida Democrat* dit que le commodore Conner devait quitter Vera-Cruz sous quatre jours avec toute son escadre; mais cette nouvelle n'est donnée que comme un bruit vague. Si elle se confirmait, on pourrait croire à la vérité des informations données par les journaux mexicains sur les ouvertures faites par le gouvernement des Etats-Unis.

Après examen attentif, la voie d'eau de la frégate *Potomac* a été reconnue ne présenter aucun danger.

Nous voyons par le *Richmond Whig* que le projet des dames Virginiennes de faire élever une statue à Henry Clay ne tardera pas à se réaliser. Il y a déjà suffisamment d'argent réuni pour autoriser le comité à s'adresser à l'artiste américain qui sera chargé du travail.

Mais il faut tenir compte aux dames de la Virginie de leur zèle et de leur persévérante énergie.

La course de trois milles qui devait avoir lieu entre *Liatunah* et *Fashion* est indéfiniment ajournée, s'il faut en croire le New-York Herald. Le propriétaire de Fashion refuse. Il pense que sa bête a besoin de se reposer.

Il y a eu, le 30 octobre, à Roxbury, Massachutts, un incendie qui a détruit une filature. La perte est d'environ $25,000.

Propriété dangereuse des pommes.—On lit dans le *New-York Mirror*:—"Le maire de Philadelphie a découvert que presque toutes les filles qui vendent des pommes et des chataignes par les rues, tournent à mal. Il a en conséquence donné des ordres pour faire arrêter toutes celles qui se livreront à ce commerce. Il est singulier que la même cause qui a fait pécher notre première mère, continue à produire le même effet sur ses filles après tant de générations. Jeunes filles! prenez garde aux pommes!"

Detroit.—La population de Détroit atteint à peu près 13,000 âmes. En 1840 cette ville n'avait que 9,012.

Les Canadiens semblent atteints à leur tour de la manie des chemins de fer. Il y a maintenant sur pied un projet d'établir un chemin de fer de Halifax à Québec. C'est une distance de six cents milles. La dépense est diversement évaluée de £2,500,000 à £5,000,000.

Un Original.—Le *New-York Sun* raconte qu'un individu a laissé sa porte ouverte pendant plusieurs nuits et s'est posté là avec une canne à lance pour attraper les voleurs. C'est une singulière idée.

On vient de juger à New-York, un autre cas de violation de promesse de mariage. La demanderesse, mademoiselle Sarah Steele, a obtenu contre le défendeur Lewis Francis, un verdict de $1000 de dommages intérêts.

Le point de droit exposé au jury par la Cour, résume assez bien la législation générale des Etats-Unis sur ce point.

"Une promesse de mariage se peut inférer de la conduite, ou pour mieux dire, des actes des parties. Si un homme recherche une femme, de manière à faire croire qu'il est fiancé avec elle, la loi présume que l'homme a fait une promesse; et si la femme, étant avec lui, montre par ses actes qu'elle lui rend affection pour affection. On présume qu'il y a promesse mutuelle et chacune des parties peut soutenir une demande en justice. D'un autre côté, si la dame montre de la froideur et de l'indifférence, la loi ne présume pas qu'il y ait promesse mutuelle—et le défendeur est libre de se marier ailleurs. Dans le cas actuel, la Cour pense, d'après les actes des parties, qu'il y a eu promesse réciproque. Ce point, au surplus, est soumis à l'examen du jury, ainsi que la demande en dommages intérêts, pour l'appréciation de laquelle on doit prendre en considération la position pécuniaire du défendeur."

Jamaique.—On a reçu à Savannah des nouvelles de de Kingston, qui vont jusqu'au sept octobre. Une élection pour un membre de l'assemblée y avait eu lieu récemment, et cette élection présentait d'assez curieux contrastes dans la couleur des candidats: le premier était blanc, le second jaune, le troisième noir; c'est le plus clair des trois qui l'a emporté après une lutte fort vive.

La récolte de sucre s'achevait, et les produits se vendaient à de bons prix.

La population de la Jamaïque en 1844 était de 377,443 individus, sur lesquels on en comptait 142,831, n'ayant point d'occupation. Il y a dix ans la population agricole était de plus de 300,000; elle est aujourd'hui réduite à 25,000 ouvriers cultivant, 614 plantations sucrières. Tels sont les résultats de l'émancipation. Si les choses suivent encore pendant dix ans la même progression, c'est à peine s'il restera un seule plantation digne de ce nom.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.
(Voir les Nos du 20 Septembre au 10 Novembre.)

LE JUGEMENT.—(Suite.)

Il ne restait plus qu'à aller aux voix, lorsque le président prit la parole:

—Messieurs, dit-il, et vous, monsieur le comte, vous ne seriez point fâchés, je le présume, d'entendre un témoin très important, à ce qu'il assure, et qui vient de se produire de lui-même; ce témoin, nous n'en doutons pas d'après tout ce que nous a dit le comte, est appelé à prouver la parfaite innocence de notre collègue. Voici la lettre que je viens de recevoir à cet égard; désirez-vous qu'elle soit lue, ou décidez-vous qu'il sera passé outre, et qu'on ne s'arrêtera point à cet incident?

M. de Morcerf pâlit et crispa ses mains sur les papiers qu'il tenait, et qui crièrent entre ses doigts.

La réponse de la commission fut pour la lecture; quant au comte, il était pensif et n'avait point d'opinion à émettre.

Le président lut en conséquence la lettre suivante:

"Monsieur le président,

"Je puis fournir à la commission d'enquête chargée d'examiner la conduite en Epire et en Macédoine de M. le lieutenant-général comte de Morcerf les renseignements les plus positifs."

Le président fit une courte pause.

Le comte de Morcerf pâlit; le président interrogea les auditeurs du regard.

—Continuez! s'écria-t-on de tous côtés.

Le président reprit:

"J'étais sur les lieux à la mort d'Ali-Pacha; j'assistai à ses derniers moments; je sais ce que devinrent Vasiliki et Haydée; je me tiens à la disposition de la commission, et réclame même l'honneur de me faire entendre. Je serai dans le vestibule de la Chambre au moment où l'on vous remettra ce billet."

—Et quel est ce témoin ou plutôt cet ennemi? demanda le comte d'une voix dans laquelle il était facile de remarquer une profonde altération.

—Nous allons le savoir, Monsieur, répondit le président. La commission est-elle d'avis d'entendre ce témoin?

—Oui! oui! dirent en même temps toutes les voix.

On rappela l'huissier.

—Huissier, demanda le président, y a-t-il quelqu'un qui attende dans le vestibule?

—Oui, monsieur le président.

—Qui est-ce que ce quelqu'un?

—Une femme accompagnée d'un serviteur.

Chacun se regarda.

—Faites entrer cette femme, dit le président.

Cinq minutes après, l'huissier reparut; tous les yeux étaient fixés sur la porte, et moi-même, dit Beauchamp, je partageais l'attente et l'anxiété générale.

Derrière l'huissier marchait une femme enveloppée d'un grand voile qui la cachait toute entière. On devinait bien, aux formes que trahissait ce voile et aux parfums qui s'en exhalaient, la présence d'une femme jeune et élégante, mais voilà tout.

Le président pria l'inconnue d'écarter son voile, et l'on put voir alors que cette femme était vêtue à la grecque; en outre elle était d'une suprême beauté.

—Ah! dit Morcerf, c'était elle.

—Comment! elle.

—Oui, Haydée.

—Qui vous l'a dit?

—Hélas! je le devine. Mais continuez, Beauchamp, je vous prie. Vous voyez que je suis calme et fort. Et cependant nous devons approcher du dénoûment.

—M. de Morcerf, continua Beauchamp, regardait cette femme avec une surprise mêlée d'effroi. Pour lui, c'était la vie ou la mort qui allait sortir de cette bouche charmante; pour tous les autres, c'était une aventure si étrange et si pleine de curiosité, que le salut ou la perte de M. de Morcerf n'entrait déjà plus dans cet événement que comme un élément secondaire.

Le président offrit de la main un siège à la jeune femme; mais elle fit signe de la tête qu'elle resterait debout. Quant au comte, il était retombé sur son fauteuil, et il était évident que ses jambes refusaient de le porter.

—Madame, dit le président, vous avez écrit à la commission pour lui donner des renseignements sur l'affaire de Janina, et vous avez avancé que vous aviez été témoin oculaire des événements.

—Et je le fus en effet, répondit l'inconnue avec une voix pleine d'une tristesse charmante, et empreinte de cette sonorité particulière aux voix orientales.

—Cependant, reprit le président, permettez-moi de vous dire que vous étiez bien jeune alors.

—J'avais quatre ans; mais comme les événements avaient pour moi une suprême importance, pas un détail n'est sorti de mon esprit, pas une particularité n'a échappé à ma mémoire.

—Mais quelle importance avaient donc pour vous ces événements et qui êtes-vous pour que cette grande catastrophe ait produit sur vous une si profonde impression?

—Il s'agissait de la vie ou de la mort de mon père, répondit la jeune fille, et je m'appelle Haydée, fille d'Ali-Tebelin, pacha de Janina, et de Vasiliki, sa femme bien-aimée.

La rougeur modeste et fière tout à la fois qui empourpra les joues de la jeune femme, le feu de son regard et la majesté de sa révélation produisirent sur l'assemblée un effet inexprimable.

Quant au comte, il n'eut pas été plus anéanti, si la foudre en tombant eût ouvert un abîme à ses pieds.

—Madame, reprit le président, après s'être incliné avec respect, permettez-moi une simple question qui n'est pas un doute, et cette question sera la dernière: pouvez-vous justifier l'authenticité de ce que vous dites.

—Je le puis, Monsieur, dit Haydée, en tirant de dessous son voile un sachet de satin parfumé, car voici l'acte de ma naissance rédigé par mon père et signé par ses principaux officiers; car voici avec l'acte de ma naissance l'acte de mon baptême, mon père ayant consenti à ce que je fusse élevée dans la religion de ma mère, acte que le grand primat de Macédoine et d'Epire a revêtu de son sceau; voici enfin (et ceci est le plus important sans doute) l'acte de la vente qui fut faite de ma personne et de celle de ma mère au marchand arménien El-Kobbir par l'officier franc qui, dans son infâme marché avec la Porte, s'était réservé pour sa part de butin la fille et la femme de son bienfaiteur, qu'il vendit pour la somme de mille bourses, c'est-à-dire pour quatre cent mille francs à peu près.

Une pâleur verdâtre envahit les joues du comte de Morcerf, et ses yeux s'injectèrent de sang à l'énoncé de ces imputations terribles qui furent accueillies de l'assemblée avec un lugubre silence.

Haydée, toujours calme, mais bien plus menaçante dans son calme qu'une autre ne l'eût été dans sa colère, tendit au président l'acte de vente rédigé en langue arabe.

Comme on avait pensé que quelques unes des pièces produites seraient rédigées en arabe, en romaïque ou en turc, l'interprète de la Chambre avait été prévenu; on l'appela.

Un des nobles pairs à qui la langue arabe, qu'il avait apprise pendant la sublime campagne d'Egypte, était familière, suivit sur le vélin la lecture que le traducteur en fit à voix haute.

"Moi, El-Kobbir, marchand d'esclaves et fournisseur du harem de S. H., reconnais avoir reçu pour la remettre au sublime empereur, du seigneur franc comte de Monte-Christo, une émeraude évaluée deux mille bourses, pour prix d'une jeune esclave chrétienne âgée de onze ans, du nom de Haydée, et fille reconnue du défunt seigneur Ali-Tebelin, pacha de Janina, et de Vasiliki, sa favorite; laquelle m'avait été vendue, il y avait sept ans avec sa mère, morte en arrivant à Constantinople, par un colonel franc, au service du vizir Ali-Tebelin, nommé Fernand Mondego.

"La susdite vente m'avait été faite pour le compte de S. H. dont j'avais mandat, moyennant la somme de mille bourses.

"Fait à Constantinople avec autorisation de S. H. l'année 1247 de l'Hégire.

Signé El-Kobbir.

"Le présent acte, pour lui donner toute foi, toute croyance et toute authenticité, sera revêtu du sceau impérial, que le vendeur s'oblige à y faire apposer."

Près de la signature du marchand on voyait en effet le sceau du sublime empereur.

A cette lecture et à cette vue succéda un silence terrible; le comte n'avait plus que le regard, et ce regard, attaché comme malgré lui sur Haydée, semblait de flamme et de sang.

—Madame, dit le président, ne peut-on interroger le comte de Monte-Christo, lequel est à Paris près de vous, à ce que je crois?

—Monsieur, répondit Haydée, le comte de Monte-Christo, mon autre père, est en Normandie depuis trois jours.

—Mais alors, Madame, dit le président, qui vous a conseillé cette démarche, démarche dont la Cour vous remercie, et qui d'ailleurs est toute naturelle, d'après votre naissance et vos malheurs?

—Monsieur, répondit Haydée, cette démarche m'a été conseillée par mon respect et par ma douleur. Quoique chrétienne, Dieu me pardonne! j'ai toujours songé à venger mon illustre père. Or, quand j'ai mis le pied en France, quand j'ai su que le traître habitait Paris, mes yeux et mes oreilles sont restés constamment ouverts. Je vis retirée dans la maison de mon noble protecteur, mais je vis ainsi parce que j'aime l'ombre et le silence qui me permettent de vivre dans ma pensée et dans mon recueillement. Mais M. le comte de Monte-Christo m'entoure de soins paternels, et rien de ce qui constitue la vie du monde ne m'est étranger; seulement je n'en accepte que le bruit lointain. Ainsi je lis tous les journaux, comme on m'envoie tous les albums, comme je reçois toutes les mélodies; et c'est en suivant, sans m'y prêter, la vie des autres, que j'ai su ce qui s'était passé ce matin à la Chambre des Pairs, et ce qui devait s'y passer ce soir.... alors, j'ai écrit.

—Ainsi, demanda le président, M. le comte de Monte-Christo n'est pour rien dans votre démarche?

—Il l'ignore complètement, Monsieur, et même je n'ai qu'une crainte, c'est qu'il le désapprouve quand il l'apprendra; cependant c'est un beau jour pour moi, continua la jeune fille en levant au ciel un regard tout ardent de flammes, que celui où je trouve enfin l'occasion de venger mon père!

Le comte, pendant tout ce temps, n'avait point prononcé une seule parole; ses collègues le regardaient, et sans doute plaignaient cette fortune brisée sous le souffle parfumé d'une femme; son malheur s'écrivait peu à peu en traits sinistres sur son visage.

—Monsieur de Morcerf, dit le président, reconnaissez-vous Madame pour la fille d'Ali-Tebelin, pacha de Janina?

—Non, dit Morcerf en faisant un effort pour se lever, et c'est une trame ourdie par mes ennemis.

Haydée, qui tenait ses yeux fixés vers la porte, comme si elle attendait quelqu'un, se retourna brusquement, et, retrouvant le comte debout, elle poussa un cri terrible:

—Tu ne me reconnais pas, dit-elle; eh bien! moi heureusement je te reconnais! tu es Fernand Mondego, l'officier franc qui instruisait les troupes de mon noble père. C'est toi qui as livré les châteaux de Janina! c'est toi qui, envoyé par lui à Constantinople pour traiter directement avec l'Empereur de la vie ou de la mort de ton bienfaiteur, as rapporté un faux firman qui accordait grâce entière! c'est toi qui avec ce firman as obtenu la bague du pacha qui devait te faire obéir par Sélim, le gardien du feu; c'est toi qui as poignardé Sélim! c'est toi qui nous a vendues, ma mère et moi, au marchand El Kobbir! Assassin! assassin! assassin! tu as encore au front le sang de ton maître, regardez tous!

Ces paroles avaient été prononcées avec un tel enthousiasme de vérité, que tous les yeux se tournèrent vers le front du comte, et que lui-même y porta la main comme s'il y eut senti, tiède encore, le sang d'Ali.

—Vous reconnaissez donc positivement M. de Morcerf pour être le même que l'officier Fernand Mondego!

—Si je le reconnais! s'écria Haydée. Oh! ma mère! tu m'as dit: Tu étais libre, tu avais un père que tu aimais, tu étais destinée à être presque reine! Regarde bien cet homme, c'est lui qui t'a faite esclave, c'est lui qui a levé au bout d'une pique la tête de ton père, c'est lui qui nous a vendues, c'est lui qui nous as livrées! Regarde bien sa main droite, celle qui a une large cicatrice; si tu oubliais son visage, tu le reconnaîtrais à cette main dans laquelle sont tombées une à une les pièces d'or du marchand El-Kobbir! Si je le reconnais! oh! qu'il dise maintenant lui-même s'il ne me reconnait pas!

Chaque mot tombait comme un coutelas sur Morcerf et retranchait une parcelle de son énergie; aux derniers mots, il cacha vivement et malgré lui sa main, mutilée en effet par une blessure, dans sa poitrine et retomba sur son fauteuil, abîmé dans un morne désespoir.

—Monsieur le comte de Morcerf, dit le président, ne vous laissez pas abattre, répondez: la justice de la Cour est suprême et égale pour tous comme celle de Dieu; elle ne vous laissera pas écraser par vos ennemis sans vous donner les moyens de les combattre. Voulez-vous des enquêtes nouvelles? voulez-vous que j'ordonne un voyage de deux membres de la Chambre à Janina? Parlez!

Morcerf ne répondit rien.

Alors tous les membres de la commission se regardèrent avec une sorte de terreur. On connaissait le caractère énergique et violent du comte. Il fallait une bien terrible prostration pour annihiler la défense de cet homme, il fallait enfin penser qu'à ce silence qui ressemblait au sommeil, succèderait un réveil qui ressemblerait à la foudre.

—Eh bien! lui demanda le président, que décidez-vous?

—Rien! dit en se levant le comte avec une voix sourde.

—La fille d'Ali-Tebelin, dit le président, a donc déclaré bien réellement la vérité? elle est donc bien réellement le témoin terrible auquel il arrive toujours que le coupable n'ose répondre: NON! Vous avez donc fait bien réellement toutes les choses dont on vous accuse!

Le comte jeta autour de lui un regard dont l'expression désespérée eût touché des tigres, mais ne pouvait désarmer des juges; puis il leva les yeux vers la voûte, mais il les détourna, comme s'il eût craint que cette voûte, en s'ouvrant, ne fit resplendir ce second tribunal qui se nomme le ciel, cet autre juge qui s'appelle Dieu.

Alors, avec un brusque mouvement il arracha les boutons de cet habit fermé qui l'étouffait, et sortit de la salle comme un sombre insensé; un instant son pas retentit lugubrement sous la voûte, puis bientôt après le roulement de la voiture qui l'emportait au galop ébranla le portique de l'édifice florentin.

—Messieurs, dit le président quand le silence fut rétabli, M. le comte de Morcerf est-il convaincu de félonie, de trahison et d'indignité?

—Oui! répondirent d'une voix unanime tous les membres de la commission d'enquête.

Haydée avait assisté jusqu'à la fin de la séance; elle entendit prononcer la sentence du comte sans qu'un seul des traits de son visage exprimât la joie ou la pitié.

Alors, ramenant son voile sur son visage, elle salua majestueusement les conseillers, et sortit de ce pas dont Virgile voyait marcher les déesses.

(La suite à demain.)

COMMERCIAL.

Lundi soir, 10 novembre 1845.

La demande pour le coton a été bonne pendant la journée; les ventes s'élèvent à près de 5000 balles, à des prix tenus un peu plus fermes. Les détenteurs ne se montrent pas empressés à offrir.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inferior	— @ —
Ordinary to good ordinary	6 ¼ @ 6 ½
Middling	6 ¾ @ 6 ⅞
Good Middling	7 @ —
Middling Fair	7 ⅛ @ 7 ¼
Fair	7 ½ @ 8
Good Fair	8 ¼ @ 8 ½
Good and Fine	— @ —

Nous n'avons aucune variation à signaler dans le cours du change, sur l'Angleterre, de 7 ¾ @ 7 ½ pour cent de prime; sur France, 5 32½ @ 5 35; sur New York, à 60 jrs, de 1 ½ @ 2 pour cent d'escompte; à vue, de ¼ @ 1 pour cent.

Marché de la Halle.—[illegible] novembre.
Prix:—Farine N. Orl. $14 50 @ 15, bœuf prime et mess $10 50 @ 11, porc $14 50 @ 15; tabac du Kentucky $2 25 @ 9 25; graisse 12 @ 12 50, riz $1 75 @ 2; beurre 15 @ 23, jambons 10 @ 11; café 9de qualité $9 50 jusqu'à [illegible]; 2me qualité $7 50, sucre mélangé 8, 8 ½, 11 et 13 ½, l'arobe; blanc seul 11 ½ @ 12 ½, jaune 8 ½ @ 10 ¾, brun seul 7 @ 8 ¼, tabac du vent $13 @ 18; Vuelta de Abajo $1 @ 150, 2me dito 40 @ 70; 3me dito 20 @ 25.
Change sur Londres 12 @ 14 ½ de prime; sur New York 1 ¼ @ 2 de prime; Nouvelle Orléans 4 ¾ @ 5 de prime.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Hampden, Cerran, Liverpool, J Gaffney
Navire Monmouth, Ryan, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Scotland, Snow, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Talleyrand, Webb, Boston, J P Whitney & co
Brick Tilt, Brown, Havane, Aguera & Bro
Steamer Greenwood, Haddock, Cincinnati, [illegible]

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Cincinnati, Smith, Bar d'Aransas
Navire London, Baker, New York.
Navire Rombolo, Nixon, Boston
Brick Magnolia, Leslie, Havane.
Brick Estelle, Marenhaur, Malaga
Goel Ashland, Bradley, Honduras.
Goel Ann, Higgins, Bar d'Aransas.
Steamers M B Hamer, Hallie, de Natchez.
St Mary, Hooper, de Plaquemines.
Concordia, Thomasson, de Vicksburg.
Creole, Hoy, de la Mobile.
Charlotte, Kesn, de Baton Rouge.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	de Liverpool.	d'Amérique.
Caledonia, Lott	19 oct	16 nov
Britannia, Hewitt	4 nov	1 dec.
Cambria, Judkins	19 nov	16 dec.
Acadia, Harrison	4 dec	1 janv.

DATES.

New York	nov 2	Liverpool	oct 11
Washington	nov 3	Havre	oct 7
Charleston	nov 4	Mexique	oct 20
Texas	nov 1	Havane	nov 1

Les amis et connaissances de L. G. Sassenot et de la famille R. Pasnor, sont invités à assister aux funérailles de Louis Emile Sassenot, âgé de 3 ans, décédé hier matin à 4 heures et demie. Le corps est exposé encoignure Bassin et Bienville. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 9 heures du matin. 11 n

Décédé hier à 1 heure et demie, de la fièvre scarlatine, John Marshall Sykes, âgé de 8 ans et 14 jours, fils aîné de R. H. et E. C. Sykes. Les amis de la famille sont priés sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 11 heures. Le convoi partira du No 25, rue Julie. 11n

Nous appelons l'attention des capitalistes [illegible] LAVAUDIN [illegible]

[illegible] BAUME DE COLOMBIE, [illegible]

POUR ST. LOUIS.—Le steamer DEVERNON, capitaine Chas. Bean, partira pour le port [illegible] RUDHECKE, WOODS & Co.

Le navire LONDON, capitaine Baker, de New York, [illegible] FOSDICK & BRO, 55 Camp.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Conseil de la 2me Municipalité.—Séance du 3 nov. 1845.
RESOLU qu'à dater de ce jour les ordonnances qui ont [illegible]
G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 10 novembre 1845.
P. MONTEGUT, Maire.
G. LE GARDEUR, Sec.

F. T. BOURNOS, [illegible]

AVIS.—M. J. AMANS, [illegible] 11 nov—6

CHEMISES FRANCAISES,
No 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur mesure. [illegible] 11 nov—15

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de Marseille—
60 barriques vin Bezaze,
40 do do Bandal
20 do do Belford,
100 caisses vin Muscat,
100 do cornichons, anchois, olives et câpres
[illegible]
60 paniers huile Plagnol 24 onces,
60 do do 20 do,
25 do par 24 demi bouteilles;
100 paniers de 100 bouteilles chaque, 22 onces,
50 do do do 20 do,
20 do 200 demi bouteilles,
11 nov NUMA LACOSTE, 103, Royale.

CHARBON Canuel—En débarquement, et en vente en lots convenables aux acheteurs par W. L. THOMPSON & Co. coin Commune et Julie. 11 nov—6

CHARBON.—W. L. THOMPSON & Co.—Marchands de charbon de terre, au coin des rues Julie et Commune, et au No. 143, rue St. Louis. [illegible] 11 nov—6

CIGARES DE LA HAVANE.—Reçu par le brick Magnolia, 92,000 cigares de la Havane, Regalias, Nudlo Regalias, Londres, Imperiales, Cazadores et Millar. En magasin, d'importations antérieures, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par
11 nov HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale.

PORC—100 barils mess, [illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

FARINE—175 barils St. Louis, [illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

BŒUF sec [illegible] de New York, à vendre par JAMES E. WOODRUFF. 11 nov 60, Camp.

JAMBONS enveloppés [illegible] JAS. E. WOODRUFF, 11 nov 60, Camp.

CIDRE—10 barils en magasin et 20 dito, en débarquement, à vendre par FOSDICK & BRO, 11 nov 55 Camp.

BEURRE, etc.—60 barriques beurre; 10 barriques fromage; 200 paquets thé Young Hyson, Pouchong, Poudre à Canon, en débarquement du navire London, en caisses et demi caisses, et boîtes de 13, 10 et 5 livres, à vendre par 11 nov FOSDICK & BROTHER, 55 Camp.

VINS DE MARSEILLE—200 barriques vin rouge de la marque Bartlol, en débarquement du navire Madison, de Marseille, à vendre par
11 nov—6 AUGUSTE MOLIER, 30 rue St. Louis.

A VENDRE, en débarquement du navire Madison, de Marseille, 150 caisses absynthe et 100 caisses kirsch, marque Pauvajol et Bauvezon, par
11 nov FOUGET Fils, 147 rue Royale.

EN débarquement du navire Tsarevenen de Liverpool, une caisse [illegible] à vendre par L. DE GOER & RIPPLARD, 11 nov 22 Rue des Magasins.

COUVERTURES—En débarquement du navire Madison, de Marseille—[illegible] L. DE GOER & RIPPLARD, 11 nov 21, Magasins.

CIGARES—127 milliers cigares assortis en débarquement du brick Magnolia, de la Havane, à vendre par 11 nov J. M. CABALLERO, 20, Vieille Levée.

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J M CABALLERO, 11 nov 20, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO, 11 nov 20, Vieille Levée.

CIGARES Havane.—Un assortiment complet, constamment en vente par J M CABALLERO, 11 nov 20, Vieille Levée.

BEURRE[illegible] J W STANTON & Co, 11 nov Encoig. Magasins et Lafayette.

CAGES[illegible] J W STANTON & Co, 11 nov Encoig. Magasins et Lafayette

LANGUE ESPAGNOLE.
[illegible]

AMUSEMENS.

CIRQUE OLYMPIQUE DE NEW-YORK,
RUE QUARTIER, PRÈS DE LA RUE CONDÉ.
HOWES & MABIE, Directeurs.

ON annonce respectueusement au public, que le Cirque Olympique de New York est maintenant ouvert rue du Quartier, près de la rue Condé, et commencera ses représentations aujourd'hui Lundi soir, 10 NOVEMBRE 1845.

Le vaste pavillon sous lequel les représentations auront lieu, sera décoré dans le genre le plus splendide et MAGNIFIQUEMENT ECLAIRÉ AU GAZ.

Les directeurs saisissent cette occasion pour adresser leurs sincères remerciments du flatteur encouragement qu'ils ont reçu du public en général et surtout des habitans de la Nlle et de la 2me municipalité, pendant les deux derniers hivers, et ils espèrent avec pleine confiance, que leurs efforts constans et les énormes dépenses qu'ils ont faites pour donner à leurs exercices un éclat nouveau, leur mériteront l'approbation et le patronage du public.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie.
Le spectacle commencera à 7 heures un quart.
Galeries ......50 cents | Parterre......25 cents.
Les enfants au-dessous de dix ans, paieront moitié prix.
Galeries des gens de couleur, 50 cents.—Esclaves, 25 cents.
Une police active maintiendra le bon ordre.
On n'admettra les dames que lorsqu'elles seront accompagnées par un cavalier. 10 nov—1m

SALLE CARONDELET.
Située à l'encoignure des rues St. Claude et St. Pierre.
Tenue par Simon Meilleur Jnr.
BALS DE SOCIETE EXCLUSIVEMENT.

LE soussigné, Directeur de la Salle Carondelet, a l'honneur de prévenir le public qu'il ouvrira son BAL D'INAUGURATION, samedi 22 du courant, et qu'à partir de mercredi 16 du courant, il y aura Bal de Société à la susdite salle deux fois par semaine, les mercredis et samedis, jusqu'au jour du Mardi Gras. Les personnes qui désireraient souscrire aux susdits bals, trouveront les listes de souscription ouvertes, en s'adressant à M. Ursin Meilleur, au bureau du recorder de la première municipalité, à M. Simon Meilleur jnr., chez M. Guerin, coutelier, coin de la rue Royale, près de la rue Canal ou chez le soussigné à l'encoignure des rues Ste. Anne et Marais.

Le prix de la souscription est d'une piastre par bal.
8 nov—12 16 19 & 22 SIMON MEILLEUR jr.

MODES ET NOUVEAUTES.
J. DELAUVRE, de retour de France par le Tagliani, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'il fera mercredi 12 courant, l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés, de tous genres.

Désirant liquider son assortiment dans la saison, ses prix seront généralement très modérés, et pour beaucoup d'articles au dessous du cours.

Il y aura toujours un choix un assortiment de chapeaux faits pour dames, à des prix très avantageux.
141 rue Royale, entre Toulouse et St. Louis.
10 nov—1m

TOILE TOUT FIL.
MICHEL KERNAN, No. 28, rue de Chartres, vient de recevoir quelques caisses de toile de la marque célèbre de Richardson, importées expressément pour lui, [illegible] 10 nov—3

Soieries et Nouveautés de Paris.
MICHEL KERNAN, No. 28, rue de Chartres, [illegible] 10 nov—3

MARCHANDISES SECHES.
Le soussigné a reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises pour la saison, [illegible]

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—NOVEMBRE 1845.
SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Alexis, Pierre Joseph
B
Bouchu, Felix
Besnagret, Baptiste
Bellaudand, Michel
C
Cottan, Pre Bonaventure
Chemand, Jacques
Compaint, Alphonse
Gudollin, Alexandre
Cemont,
Chastian Schmol,
Cady, Henri Stanislas
Cochey, Benjamin
Christophe, Charles
D
Dulfour, Antoine
Dard, Jean
Dubot, Jacques Baptiste
Deschaud, Isidore
Dumont, Oscar
Debellans, Isidore
Dellenbach, Pierre
F
Faisans, Pierre Victor
Fidon, Jean
Fabre, Bernard
Fortini, Charles
Fournier, Jn. Bte Charles
Faitres, Chery
G
Guod, Euphrosine (Vve)
Gien, Valentin Adolphe
Guth, François Antoine
Gallien, (la veuve)
Gannet, Marie Rose
Guépard, Jean
Grassel,
Giraud, Charles Gustave
Gaillet, François Auguste
Guelin, Nicolas
H
Haugnet, Jean
K
Kossbuhler,
L
Lecuillon, Michel Frédérick
Legrand, Georges
Lebret
Lavaud
M
Monnerat, Mathieu
Marceau, Eugénie (Veuve Darthes)
N
Naboone, Jean
P
Pfeiffer, Henri
Pastionon, Jean
Prevost, Francois Elisée
R
Roraud, Raymond
Ramond, Olive
Roche
Robert, François
S
Stahl, François Antoine
Seymour, Constant
T
Thuhon, Pre. Laurent Alphonse
V et W
Vedon, Sebastien
Verneulh,
Vitte, Jean Jacques
Westmister
Wrensman, Daniel

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rempart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 10 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.
NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et à nos habitués, que pour leur convenance, nous avons transporté notre magasin au No. 10, rue du Canal, à coté de Messrs. Pollard & Green, où nous sommes prêts à satisfaire toutes les personnes qui voudront bien nous favoriser de leur visite. Nous offrons l'assortiment suivant de marchandises

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
Magasin d'Habillemens, en Gros et en Détail, No. 10, rue du Canal, (Building Row) entre Vieille Levée et Chartres.

Manufacture No. 2ee, Broad street, Newark, (N. Jersey.)
[illegible]
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AU MAGASIN FASHIONABLE.
Rue de Chartres, 123.
CORDEVIOLLE & LACROIX
ONT l'honneur d'annoncer au public et à leurs habitués qu'ils viennent de recevoir par les navires Ville de Paris, du Havre, un grand assortiment de marchandises pour la saison [illegible]

AUX FAMILLES.
Reçu par les derniers arrivages d'Europe:
[illegible]
150 services de table français tout à décor
AUSSI:
Un grand assortiment de couvertures françaises de 7 à 12 points. D. H. HOLMES,
10 nov—6 22 rue de Chartres.

ON désire louer dix NÈGRES robustes pour aller travailler sur une sucrerie, à la côte, près de la ville [illegible] à la Banque de Cité.
4 nov—6 F. GOBLAIN.

BAS DE COTON ANGLAIS.
REÇU dernièrement reçu au No. 22 rue de Chartres. Cinq cents douzaines bas de coton anglais, de grandeurs et de qualités assorties.
AUSSI:
Deux cent cinquante douzaines de chaussettes de coton pour hommes; de petite grandeur, qui seront vendues à très bas prix par D. H. HOLMES,
10 nov—6 22 rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre en magasin, les articles suivants reçus directement de Bordeaux et de Marseille:
[illegible]
A vendre par F. LONGIS,
10 nov No. 16, rue Royale.

AMANDES—30 balles amandes coques tendres, à vendre par F. LONGIS,
10 nov 116, rue Royale.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis au Havre et à Anvers. MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à nos amis à Liverpool et Londres. MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

BOURGOGNE ET FROMAGE—[illegible] FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

LETTRES DE CHANGE sur New York, de 3 à 30 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER, 10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Conde.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, consignées à nos amis à New York, Boston et Baltimore.
MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal.

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de Marseille—[illegible] NUMA LACOSTE, 103, Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Dana, de Bordeaux—Vins—St Emilion Nos 1, 2 et 3, St Estephe, Médoc; St Julien Médoc; Chateaux Margaux, [illegible] NUMA LACOSTE, 103, Royale.

FUSILS FINS—Reçus par les navires Samuel et Oubaka, à vendre par W. A. RYAN, 40 Chartres.

CAPSULES ANGLAISES—Un grand assortiment, à vendre par W. A. RYAN, 40 Chartres.

[illegible] W. A. RYAN, 40 Chartres.

GARDE-FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES—Un grand assortiment, à vendre par W. A. RYAN, 40 Chartres.

[illegible]

CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.
AVIS—Le troisième lundi de novembre prochain aura lieu l'ouverture des livres de souscription au fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, au bureau de M. A. Goodale, rue Bienville, No. 32 depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, en vertu des paragraphes trois et quatre de la charte de ladite compagnie, qui portent:
[illegible]
G. MERRIN, Contrôleur à [illegible]
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.
Nouvelle Orléans, 10 Octobre 1845. 11 oct—32

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et les voyageurs en général, [illegible]

ANNUAIRE COMMERCIAL
DE LA NOUVELLE ORLEANS POUR 1846,
PAR MICHEL & Co.
CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de commerce des personnes faisant des affaires en cette ville, [illegible] MICHEL & Co.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, [illegible]

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.
[illegible] LABARRE & JACQUELIN, 10 nov 26, rue de la Vieille Levée.

A VIS—Ayant acquis le certificat qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité de [illegible] A. DELPIT.

Académie de Dessin et de Peinture, de la Nlle. Orléans.
L'Académie, ex-professeur de Dessin des Ecoles publiques, [illegible]
Prix: Cinq piastres par mois, rue St. Philippe No. 61 [illegible]

AVIS—M. F. ROCHE, ayant vendu le stock de son magasin, situé rue Chartres, 82, encoignure Conti [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
WILLIAM FROST & Co., sont transportés [illegible] 10, Vieille Levée, au No. 31, rue Tchoupitoulas.

BLANC DE BALEINE—[illegible] WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

HUILE DE SPERM—300 gallons huile blanche [illegible] WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

HUILE DE BALEINE—200 barils huile de baleine blanche [illegible] WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

COTON—[illegible] WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

INDIENNES MERRIMACK—[illegible] WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

KERSEYS ET LINSEYS—[illegible] WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

EN vente chez le soussigné: [illegible] MORRISON & PURDICK, 34 Gravier.

A VENDRE en débarquement du navire Madison [illegible]
A vendre à bon bas prix par
10 nov. Vr. BARRETT, 29, Vieille Levée

HUILE DE BALEINE—20 barils épurées d'automne et d'hiver, en débarquement du navire St. Mary, Plaquemines, et à vendre par
10 nov ROBERTS & HALL, 73 Magasins.

TOILES D'IRLANDE.
LES soussignés ont reçu directement, en consignation, de Toiles Irlandaises, [illegible] VANCE & LEPPER, 10 nov 24 Bienville.

QUINCAILLERIE—[illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov 34, Tchoupitoulas.

BOUCHONS français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov 34, Tchoupitoulas.

IMPORTATION FRANÇAISE—Vinaigre, conserves, sardines, eau de Seine, [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov 34, Tchoupitoulas.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov 34, Tchoupitoulas.

POUDRE A TIRER—D'Hazard, [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov 34, Tchoupitoulas.

VINS ET EAUX DE VIE—Vins blanc et rouge, [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov 34, Tchoupitoulas.

INDIGO, CACAO, &c.—Indigo de Guatemala, Cacao de Guayaquil et Cacao de Caracas, à vendre en magasin par TROSCLAIR & LAMPRE, 30, Vieille Levée. 10 nov

CAFÉ—200 sacs café du gouvernement de Java, à vendre par TROSCLAIR & LAMPRE, 30, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] TROSCLAIR & LAMPRE, 30, Vieille Levée. 10 nov

AVANCES—Des avances seront faites sur les consignations de coton et autres produits à Messrs. [illegible] VANCE & LEPPER, 24 rue Bienville.

RESTAURANT D'ORLEANS.
Rue Chartres, [illegible]
M. MAYER a l'honneur d'annoncer que Lundi [illegible]

$10 DE RECOMPENSE.
POUR l'arrestation de la négresse [illegible] A. LEBRUN, 10 nov—3 No. 62, rue St. Philippe.

Vingt-cinq piastres de récompense.
[illegible]

[illegible] J. DURAND, No. 25, rue de Chartres, maison Durbur, Durand & Co. 8 nov—6